

Le projet de fusion Montreux-Veytaux avance

C'est pour bientôt?

Cinq ans après l'acceptation de l'initiative demandant l'étude d'un mariage entre les deux communes, le rapport sur la convention est sur la table.

La fusion entre Montreux et Veytaux se précise. Après de longs mois de travail, le comité de pilotage a rendu sa copie mardi dernier, devant une centaine de citoyens réunis sous le marché couvert de Montreux. Pour rappel, les Veytausiens avaient accepté en 2018 à plus de 70% une initiative demandant la préparation de cette convention de fusion.

Interpellées fin 2021 sur le retard pris par ce processus, les deux municipalités gardent en ligne de mire la date du 22 septembre pour la votation populaire. Les Conseils communaux devront toutefois se prononcer le 30 avril prochain. Et, si tout se passe bien, la nouvelle commune verra le jour sous le nom de Montreux le 1er juillet 2026, au moment du changement de législature.

«Nous sommes fiers de vous présenter le résultat de notre travail. Si quelque chose n'est pas clair, c'est maintenant qu'il faut nous le faire savoir. Au printemps prochain, plus aucun amendement ne sera possible.» La syndique de Veytaux, Christine Chevalley, tout comme son homologue Olivier Gfeller espèrent que leurs administrés se sentiront concernés par cette étape importante.

Après un bref retour historique, le délégué cantonal aux fusions, Laurent Curchod, a présenté les enjeux de ce mariage. «Veytaux conservera son nom géographique et son identité villageoise. Cette union est avant tout politique et administrative.» L'administration et les services communaux seront majoritairement regroupés à Montreux.

«La question qui se pose souvent dans ce genre de situation concerne le personnel communal. Que vais-je devenir? Devrais-je occuper un nouveau poste?» Seule une vingtaine de collaborateurs à Veytaux seront concernés, a rassuré Laurent Curchod: «L'objectif est de mener des entretiens personnels afin que chacun retrouve une fonction la plus proche possible de celle qu'il exerce actuellement.»

Quant au taux d'imposition, il est actuellement fixé à 65% à Montreux et à 67,5% à Veytaux. Le taux d'imposition de la commune fusionnée sera fixé à 65% et entrera en vigueur le 1er janvier 2027. Xavier Crépon

© 24heures.